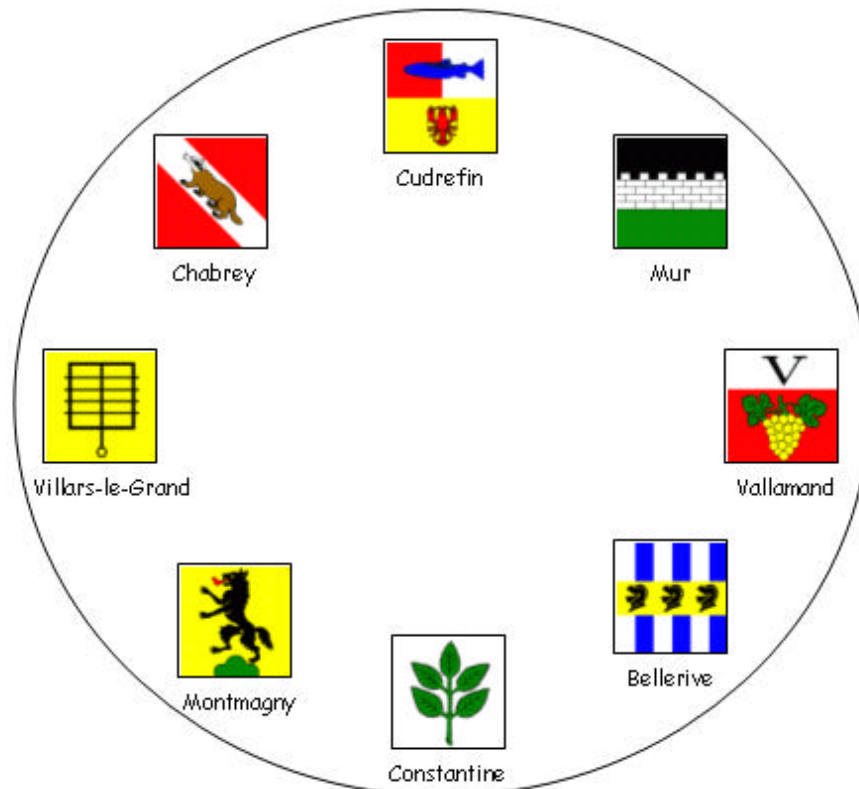


# Fusion Magazine

---

Le magazine d'information à la population concernant l'étude de fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Cudrefin, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.

No. 2 - Novembre 2007



## *Qu'est-ce qu'une commune et quelle est sa mission?*

La commune est un groupe social dont les membres ont des biens et des intérêts communs. Sa mission est de délivrer à la population certains services, par exemple :

- Service des eaux – défense incendie
- Instruction publique
- Police des constructions
- Gestion des déchets
- Routes communales
- Administration générale

## *Situation actuelle*

Notre région est formée de huit petites à moyennes communes. Ces communes collaborent fortement afin de pouvoir délivrer les services nécessaires à la vie de tous les jours. Les principales **collaborations existantes** sont :

- Réseau d'eau potable
- Ecoles
- Paroisse
- Défense incendie
- Protection civile
- Futur EMS à Salavaux
- Epuration
- Déchetterie Salavaux
- Salle polyvalente Salavaux

Certains services comme l'administration générale, la voirie et l'aménagement du territoire sont gérés de manière autonome dans chaque commune. Les décisions politiques sont prises également dans chaque commune sans forcément tenir compte d'un éventuel intérêt général régional.

## *Etude de fusion*

Le but de cette étude est d'analyser si une fusion entre nos huit communes est une solution d'avenir du point de vue organisationnel, administratif, politique et financier. Cette étude aboutira par l'élaboration d'une convention de fusion qui sera soumise à l'approbation des Municipalités, des législatifs et finalement de la population.

Les **travaux réalisés** actuellement par le groupe de travail chargé de l'étude sont :

- Echancier du projet de fusion
- Récolte d'informations auprès des huit communes pour comparaison
- Etude des divers règlements communaux pour uniformisation
- Comparaison financière selon les comptes communaux de l'année 2005
- Mise au concours du futur nom et des futures armoiries communales.
- Communication (fusion magazine, séance d'information à la population)

Les **travaux à réaliser** par le groupe de travail sont encore importants, afin de présenter une convention de fusion aux Municipalités, puis aux conseils législatifs et finalement à la population.

Cette **convention de fusion** doit régler les éléments suivants de la future commune :

- Nom et armoiries
- Organisation politique
- Organisation administrative
- Organisation des services techniques
- Règlements et taxes
- Finances et patrimoine

Nous avons l'occasion de saisir une chance historique de créer une structure politique optimale pour l'avenir ! Les **avantages de la fusion** sont de plusieurs types :

- Administratif administration professionnalisée et services communaux optimisés, gestion de grands projets possible, recrutement plus facile des autorités et commissions
- Régional promotion économique et aménagement du territoire, développement du potentiel touristique du Vully
- Financier accroissement de la marge de manœuvre financière, incitation financière du canton selon loi la vaudoise : 1'800'000.-
- Relation autonomie communale renforcée, plus de poids face au canton canton-commune

Certains **points sensibles** ne sont cependant pas à minimiser : l'organisation de l'administration et des services communaux, la répartition des ressources et des terres agricoles, l'identité villageoise, la représentation politique et la fiscalité.

Une première **étude financière** selon les **comptes 2005** a été établie. Les chiffres clé sont les suivants (total des 8 communes) :

- Total des actifs : 47 millions
- Total des dettes consolidées : 35 millions
- Total des fonds propres consolidés : 12 millions
- Chiffre d'affaires du budget : 13.5 millions
- Marge d'autofinancement (\*) : 3 millions
- Marge d'autofinancement par habitant: 959 francs (moyenne VD : 907.-)
- Les taux d'imposition communaux variaient en 2005 entre **55** et **85** points

Sur la base des comptes 2005, il aurait fallu un taux d'imposition de **63** points (moyenne VD : **71** points) afin d'encaisser le même montant d'impôts.

Attention, ce chiffre de 63 points ne tient pas compte des adaptations financières découlant de la fusion (réorganisation de l'administration, des services, etc.) ; il sera calculé de manière précise lors de l'établissement du budget de la future commune.

\* Marge d'autofinancement : liquidité que dégage les comptes pour financer les investissements et/ou à rembourser la dette.

L'échéancier suivant a été prévu ; en cas d'acceptation du projet de fusion, la nouvelle commune devra pouvoir fonctionner dès la prochaine législature en juillet 2011.

<b>2005</b>	
	Mandat d'étude de fusion des législatifs à leur Municipalité
<b>2006</b>	Création du groupe de travail
	Récolte de chiffres pour l'étude financière
	Etude des divers règlements
	Information à la population : Fusion magazine
<b>2007</b>	Début de l'étude financière
	Information aux législatifs et aux exécutifs
	Information à la population à Salavaux + Fusion magazine
	Nom et armoiries de la nouvelle commune
<b>2008</b>	Projet de convention de fusion
	Convention de fusion
	Décision des Municipalités, information à la population
	Décision des législatifs
<b>2009</b>	Information à la population à Cudrefin + Fusion magazine
	Votation populaire
	Décision du Conseil d'Etat
<b>2010</b>	Décision du Grand Conseil
	Délai référendaire cantonal
<b>2011</b>	Elections des autorités communales
	Entrée en vigueur

*Votre avis nous intéresse !*

Vous pouvez en tout temps nous contacter afin de nous faire part de vos remarques.

Par mail : [vullyfusion@bluewin.ch](mailto:vullyfusion@bluewin.ch)

Par courrier : A votre secrétariat communal

Pour vous informer en tout temps, consultez notre page internet :

<http://mypage.bluewin.ch/vullyfusion>